

Les subsides

pressés de bloquer des fonds de retraite dans un compte enregistré.

Dans son rapport sur le travail à temps partiel, la Commission d'enquête sur le travail à temps partiel recommandait ce qui suit:

Compte tenu de l'absence de couverture retraite dans les entreprises où se retrouvent la grande majorité des travailleurs à temps partiel, les recommandations ci-dessus ne sauraient offrir automatiquement à tous les travailleurs à temps partiel des revenus de retraite suffisants. C'est pourquoi il faudrait que l'État fédéral cherche à étendre le système public de pensions accroché aux revenus (RPC/RRQ) de manière qu'il remplace un pourcentage plus élevé des revenus d'avant la retraite, et de préférence 40 à 50 p. 100 du salaire moyen payé dans l'industrie. Parallèlement, il faudrait trouver le moyen de compenser les taux de cotisation plus élevés des travailleurs à bas revenus, dont beaucoup sont des travailleurs à temps partiel.

En fait, la Commission a recommandé de modifier le Code du travail afin que les travailleurs à temps partiel puissent obtenir des avantages sociaux et participer aux régimes de pension au prorata de leurs heures de travail. Le problème évidemment c'est que peu d'employés des services communautaires, commerciaux et personnels cotisent à une caisse de retraite.

Ceux qui travaillent chez eux ou à l'extérieur n'obtiendront pas grand-chose de la réforme des pensions promise par les libéraux ni de celle que propose le parti conservateur, étant donné qu'il leur faudra cotiser pendant 25 à 30 ans avant de pouvoir espérer une protection raisonnable contre l'inflation.

La protection rétroactive contre l'inflation a été rejetée et la protection à 60 p. 100 recommandée dans le budget ne s'appliquera qu'aux contributions versées après la mise en œuvre de la réforme des pensions, sur le plan fédéral et provincial. Les pensionnés continueront à voir s'effriter sensiblement la retraite qu'ils se sont constituée dans le cadre d'un régime privé et cela au cours des 30 à 40 prochaines années, en attendant que les régimes privés parviennent à maturité; mais maintenant il s'agira de comptes de pension enregistrée, de protection contre l'inflation et de dévolution plus rapide.

Au lieu d'améliorer les pensions en augmentant les cotisations et les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec qui assurent une protection immédiate contre l'inflation, une mobilité totale, la dévolution immédiate et qui s'applique autant aux travailleurs à temps partiel qu'aux travailleurs à plein temps, le gouvernement préfère exposer les pensionnés au risque d'avoir un revenu de retraite tout à fait insuffisant pendant un plus grand nombre d'années.

Je voudrais parler maintenant du financement des Régimes de pensions du Québec et du Canada, car leurs détracteurs, comme le National Citizens' Coalition ainsi que de nombreux députés libéraux et conservateurs voudraient faire croire aux Canadiens que ces régimes courent à la faillite.

Les Canadiens versent au RPC ou au RRQ 3.6 p. 100 de leurs revenus, jusqu'à concurrence du salaire industriel moyen, pour se constituer une pension équivalant à 25 p. 100 de leur salaire jusqu'à concurrence du salaire industriel moyen qui est actuellement de \$20,000. Ces contributions, qui sont ensuite prêtées aux gouvernements provinciaux, représentaient une somme de plus de 23 milliards en 1983. Tout cet argent s'est accumulé malgré un taux de cotisation relativement faible que l'on comptait augmenter au début de 1976. Cela n'a pas été fait, car les cotisations actuelles suffisent à payer les prestations aux participants retraités. En fait, jusqu'ici, les provinces n'ont pas eu à payer d'intérêt sur les prêts consentis par le

RPC ou le RRQ, mais elles devront peut-être le faire bientôt. Les cotisations actuelles suffiront pour les 20 prochaines années sans que ces régimes ne fassent faillite comme certains voudraient nous le faire croire.

● (1220)

Aux termes de son étude, le groupe de travail parlementaire a rejeté les allégations selon lesquelles le Régime de pensions du Canada était au bord de la faillite ou qu'il était suspect parce que l'actif garantissant ses promesses n'est pas inscrit dans les livres des sociétés privées. Le groupe de travail estime plus important que nous puissions transporter nos céréales par chemins de fer et nos marchandises par voie maritime ainsi que nos données par satellites que de réaliser des profits sur le papier pour que les administrateurs des fonds de pension aient l'air d'obtenir des bons résultats, à court terme, si nous voulons que l'économie canadienne puisse tenir ses promesses envers les retraités au cours des prochaines décennies.

Si l'on craint que les provinces refusent de rembourser les dettes qu'elles ont accumulées vis-à-vis du Régime de pensions du Canada, ces appréhensions doivent viser les provinces et non le Régime de pensions du Canada qui fonctionne tel que prévu au départ. Il s'agit en effet de transférer les prestations de retraite d'une génération à l'autre, de pouvoir les verser au fur et à mesure des départs à la retraite et non pas d'accumuler des sommes considérables pour couvrir d'avance tous les déboursés futurs. En fait, l'entreprise privée s'oppose farouchement à ce que l'on finance entièrement le RPC de crainte que les marchés des capitaux ne s'en ressentent et que le gouvernement ait la haute main sur des sommes considérables. La façon dont le RPC et le RRQ sont financés visent, en fait, à satisfaire l'entreprise privée et les gouvernements fédéral et provinciaux.

Le Régime de pensions du Canada devrait atteindre certains objectifs. À mon avis, la plupart des Canadiens s'attendent à ce que nous puissions leur éviter une baisse importante de leur niveau de vie à la retraite ou au décès de leur conjoint retraité. Ce régime devrait également assurer aux personnes âgées un revenu minimum garanti suffisant et des dispositions équitables pour leur retraite.

En élargissant le Régime de pensions du Canada de façon à assurer un meilleur taux de remplacement du revenu, le gouvernement pourra atteindre ces objectifs en évitant les retards et les erreurs auxquels il faut s'attendre si l'on compte uniquement sur la réforme des régimes de pension du secteur privé. L'augmentation des prestations de sécurité de la vieillesse, l'élargissement du Régime de pensions du Canada et le partage des crédits ouvrant droit à une pension sont autant de mesures qui contribueront à garantir une meilleure pension aux mères de famille et aux travailleurs à temps partiel. À la page 150 du rapport minoritaire j'ai souligné ce qu'obtiendront les personnes âgées célibataires et les femmes en général si le gouvernement suit les recommandations du NPD en augmentant les prestations de sécurité de la vieillesse et en élargissant le Régime de pensions du Canada. On garantirait aux personnes qui sont toujours restées au foyer un revenu indexé au-dessus du seuil de la pauvreté. Si leur conjoint était un salarié à moyen ou faible revenu, on leur garantirait le même niveau de vie à la retraite du conjoint.